

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES**  
**SÉANCE DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019**

## Sommaire

<i>I. Le mot du Président</i>	2
<i>II. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mai 2019</i>	2
<i>III. Information sur les perspectives d'exécution du budget 2019</i>	2
<i>IV. Information sur la réforme des admissions</i>	6
<i>V. Validation des libéralités acceptées dans le cadre des délégations de pouvoirs consenties au Président et acceptation de dons de titres</i>	11
<i>VI. Information sur le comité des dons et désignation d'un de ses membres</i>	13
<i>VII. Information sur l'opération « Gardez votre place en Boutmy »</i>	13
<i>VIII. Point d'actualité sur les travaux de rénovation du site de Saint-Thomas</i>	17

---

## MEMBRES PRÉSENTS

Henri BERGERON, Laurence BERTRAND DORLÉAC, Thierry CADART, Olivier DUHAMEL, Marc GUILLAUME, Biljana JANKOVIC, Lucie KRAEPIEL, Sandra LAGUMINA, Henry LAURENS, Bruno LASSERRE, Jeanne LAZARUS, Véronique MORALI, Arthur MOINET, Olivier PAUFRAYE, Michel PÉBEREAU, Pascal PERRINEAU, Julie de LA SABLIERE, Louis SCHWEITZER, Ali ZÉROUATI.

## MEMBRES ABSENTS

Henri de CASTRIES, Jean-Paul FITOUSSI, Pascal LAMY, Katja LANGENBUCHER, Thierry MAYER, Laurence PARISOT.

**Assistaient sans voix délibérative :** Frédéric MION, Gilles PECOUT, Alban HAUTIER

**Assistaient à la réunion :** Arnaud JULLIAN, secrétaire général, Michel GARDETTE, directeur délégué, Léonard GOURINAT, directeur juridique, Caroline JASSON-GRAMUSSET, directrice financière, Maël BOUSSICAULT, responsable du contrôle budgétaire, Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

La séance est ouverte sous la présidence d'Olivier Duhamel à 15 heures.

**Olivier Duhamel** ouvre la séance en accueillant Alban Hautier, sous-directeur à la direction du budget et nouveau représentant du gouvernement auprès du Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP).

Il précise que plusieurs membres de ce conseil ne peuvent être présents aujourd'hui et ont donné des procurations : Laurence Parisot à Michel Pébereau, Jean-Paul Fitoussi et Pascal Lamy à Louis Schweitzer, Thierry Mayer à Henri Bergeron, Henri de Castries et Katja Langenbucher à lui-même.

## **I. LE MOT DU PRESIDENT**

**Olivier Duhamel** signale un changement pratique pour un meilleur respect de l'environnement à Sciences Po : les bouteilles d'eau en plastique sont remplacées par des carafes en verre.

Il ajoute qu'en 2020 les réunions du conseil d'administration se tiendront les mardis et non plus les jeudis, toujours à 15 heures. Un nouveau calendrier sera adressé prochainement aux membres du conseil.

Enfin, il fait part du souhait commun de Frédéric Mion et de lui-même que le nouveau site immobilier de Sciences Po sis place Saint-Thomas-d'Aquin soit désormais nommé par son lieu d'implantation, « 1, Saint-Thomas », ou, pour aller plus vite, « Saint-Thomas » plutôt que « L'Artillerie », comme c'était le cas jusqu'à présent. Outre que Sciences Po n'est pas un établissement militaire, il souligne que l'usage courant, pour la plupart des localisations de Sciences Po, est de les dénommer selon les noms des lieux, en mentionnant les adresses où elles sont implantées : « rue Saint-Guillaume », « 28 Saints-Pères », « 13 U », « 56 Saints-Pères ». C'est donc pour se conformer à cet usage qu'il souhaite que le site soit désormais nommé communément « Saint-Thomas ».

## **II. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MAI 2019**

**Olivier Duhamel** soumet au vote le procès-verbal du conseil d'administration de la FNSP du 15 mai 2019.

☞ *Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## **III. INFORMATION SUR LES PERSPECTIVES D'EXECUTION DU BUDGET 2019**

Avant de donner la parole au secrétaire général pour les informations sur les perspectives d'exécution du budget 2019, **Olivier Duhamel** présente la nouvelle directrice financière de Sciences Po, Mme Caroline Jasson-Gramusset qui vient de prendre ses fonctions.

Il cède la parole à Arnaud Jullian.

En introduction, **Arnaud Jullian** indique que le résultat de ce budget correspond à 206 M€ de recettes et 202 M€ de dépenses. Ce budget est anticipé au même niveau que lors du budget initial, mais il n'est évidemment pas constitué de la même manière, tout simplement en raison de la variabilité des postes de recettes et de dépenses qui est inhérente à toute prévision.

Par ailleurs, il s'agit d'une prévision à date et le réalisé définitif pourra évidemment être légèrement différent.

#### ➤ **Les ressources**

Les ressources s'élèvent à 205,8 M€, elles sont en progression de 3,9 M€, soit 1,9 %.

Elles se décomposent en plusieurs postes. Le premier, ce sont les ressources publiques qui sont globalement stables, à 69,5 M€, et même en légère hausse par rapport au budget en raison de crédits d'accessibilité qui nous ont été octroyés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les ressources liées aux partenariats, qui comprennent la taxe d'apprentissage, les mécénats des entreprises et des particuliers et les prestations de services sont globalement stables et en ligne avec le budget initial.

Pour les ressources liées à la formation, qui comprennent, les droits de scolarité, les examens d'admission, les cycles spécifiques et l'*Executive education* (la formation continue), une très légère baisse est anticipée par rapport au budget initial.

Enfin, les produits divers et exceptionnels sont en augmentation assez significative.

En ce qui concerne les subventions publiques, les 69,5 M€ se décomposent en 64,4 M€ de subvention pour charge de service public à Sciences Po, et 5 M€ qui sont fléchés vers l'OFCE.

Dans les financements publics, les financements locaux sont stables et les financements nationaux en hausse.

La taxe d'apprentissage stable et conforme au budget initial cette année, pourrait être en baisse en 2020 en raison de la réforme du financement de l'apprentissage.

Le mécénat d'entreprise hors financement Saint-Thomas est en légère hausse, en raison notamment du développement des chaires. Le mécénat des particuliers est stable (hors Saint-Thomas toujours) et les levées de fonds entreprises et particuliers au titre de Saint-Thomas sont en léger retrait, en raison d'un décalage sur 2020 de certains *prospects*. Ce n'est qu'un simple décalage, puisque sur les 20 M€ qui sont l'objectif pour le financement de Saint-Thomas, environ 18 M€ seront sécurisés à fin 2019.

Les recettes de formation sont globalement conformes aux prévisions. Une légère baisse sur les cycles spécifiques, sur les masters en un an, est néanmoins anticipée.

Pour la formation continue, la marge nette est en hausse d'1,6 M€ par rapport au budget, ce qui est lié à la rationalisation des dépenses d'enseignement.

Arnaud Jullian indique qu'il y a quelques reprises de provisions. Sont ainsi repris 0,8 M€ sur une provision qui avait été passée dans la perspective d'une remise en état de locaux qui devaient être libérés lors du déménagement vers Saint-Thomas et qui seront finalement conservés en raison d'une croissance des projections d'effectifs de la FNSP à l'horizon 2021 supérieure à ce qui avait été anticipé.

Les fonds dédiés passent de 4,1 à 6,8 M€. Cette augmentation de 2,6 M€ est sans impact sur le résultat.

Le total des financements publics structurels, des ressources propres, du financement du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du CNRS est de 226 M€ au budget révisé 2019.

### ➤ **Les dépenses**

Les dépenses sont en hausse de 2 %, à 201,9 M€.

Les dépenses de personnel sont en hausse de 2,5 M€, dont 1,5 M€ sur fonds libres et 1 M€ sur fonds affectés. L'accent est toujours mis sur les personnels académiques, conformément aux orientations stratégiques et aux engagements pris par la direction de Sciences Po. De manière générale, la dynamique de la masse salariale est largement liée à deux phénomènes :

- l'évolution des effectifs,
- l'effet des accords collectifs de mars 2000 qui conduisent à des augmentations de rémunérations.

Les dépenses d'enseignement sont revues légèrement en baisse. Ce ne sont pas les dépenses de formation initiale qui baissent mais celles de la formation continue, en raison de la rationalisation et d'une optimisation de ces dépenses d'enseignement.

Les prévisions de bourse et d'aides sociales sont quasiment inchangées. Sciences Po a toujours 36 % d'étudiants aidés en 2018-2019.

Les coûts de fonctionnement sont en hausse, essentiellement sur fonds affectés et en raison de frais informatiques liés à la modernisation de certains progiciels de gestion intégrée (ERP).

Les investissements sont en ligne avec le budget. La plus grande part étant constituée par les immobilisations en cours, à hauteur de 26,8 M€ en 2019, pour les travaux du site de Saint-Thomas.

**Laurence Bertrand Dorléac** demande si les 36 % d'étudiants aidés sont tous des boursiers du CROUS.

**Frédéric Mion** précise que la catégorie des « étudiants aidés » est plus large que les boursiers du CROUS. Elle englobe tous les étudiants qui reçoivent, d'une façon ou d'une autre, un financement de Sciences Po. Cela peut être un secours ponctuel, une aide à la mobilité, notamment internationale, une bourse.

Ce sont des aides qui ne sont pas nécessairement conditionnées à la détention par ailleurs d'une bourse du CROUS ou à la qualité de boursier du CROUS. Il en va notamment ainsi pour tous les étudiants internationaux non européens, qui ne sont pas éligibles aux dispositifs du CROUS.

Ces 36 % désignent ainsi l'ensemble des étudiants de Sciences Po qui, à un moment ou à un autre de leur scolarité, bénéficient d'un appui et d'un soutien financier de la part de l'établissement.

**Marc Guillaume** souhaite revenir sur la reprise de provision liée à des déménagements à Saint-Thomas qui ne s'opéreront pas. Il rappelle qu'il était prévu que Sciences Po mette un terme à un certain nombre de baux et voudrait savoir pourquoi il n'en sera pas ainsi.

**Frédéric Mion** répond que la logique économique d'ensemble du projet Saint-Thomas est bien celle d'une réorganisation des installations parisiennes de Sciences Po qui aboutira à occuper, à terme et pour l'essentiel, des bâtiments dont elle sera propriétaire.

Il rappelle qu'il y avait déjà une exception à cela, prévue dans le schéma général initial : le 28, rue des Saints-Pères, bâtiment dont Sciences Po est aujourd'hui locataire dans le cadre d'un bail emphytéotique qui ouvre la possibilité, au terme de ce bail, de racheter le bâtiment.

En outre, la croissance de la communauté scientifique de Sciences Po, qui n'avait pas été entièrement anticipée et bien appréciée lors des projections effectuées dans la première programmation relative au projet Saint-Thomas, conduit aujourd'hui à envisager de renoncer à mettre un terme à deux baux, celui du 199, boulevard Saint-Germain et celui du 2, square de Luynes.

Les deux loyers additionnés en année pleine s'élèvent à 980 000 €, ce qui viendra donc modifier légèrement le plan pluriannuel.

**Michel Pébereau** fait part d'une certaine préoccupation à la lecture de ces résultats. Le résultat net obtenu est, en valeur absolue, inférieur à l'augmentation des produits divers financiers et exceptionnels. Il y voit un signe d'alerte.

Premièrement, parmi ces produits divers financiers et exceptionnels, certains ne posent pas de problème mais, globalement, le décalage est significatif. Il est significatif d'un résultat qui est, en termes économiques, différent du budget.

Deuxièmement, il y a le problème récurrent de la progression des frais de personnel. Ce point est évoqué tous les ans et, année après année, il est répondu que l'accord qui provoque une augmentation automatique annuelle de 3 % des dépenses de personnel va être remis en cause, sans que cela soit fait. Michel Pébereau rappelle que c'est là une évolution insoutenable à moyen terme et *a fortiori* à long terme.

À cela s'ajoute une progression des frais de fonctionnement qui n'est pas nulle, mais qui est peut-être, elle, due à des circonstances particulières de l'année.

**Frédéric Mion** remercie Michel Pébereau de ses observations, qu'il avait déjà pu exprimer pour partie lors du comité d'audit.

Il souligne que Michel Pébereau a relevé, à juste titre, que le résultat comporte une partie qui est liée à des reprises de provision, donc à un événement exceptionnel. Heureusement, ce n'est pas l'essentiel du résultat, mais il est vrai que le résultat ne se compose pas exactement des mêmes éléments que ce qui était envisagé dans le budget initial. C'est souvent le cas en fin d'année.

Il ajoute que Michel Pébereau souligne à juste raison que cela peut être indicatif d'une tendance où la progression tendancielle des dépenses est structurellement trop lourde pour Sciences Po. C'est pourquoi la direction de Sciences Po s'interroge sur la progression de sa masse salariale et ce qui en est source, sujet sur lequel elle travaille.

**Ali Zérouati** indique qu'on peut avoir plusieurs lectures du résultat. Il souligne d'abord que le résultat est positif de 3,9 M€, que si Sciences Po veut avoir les meilleurs étudiants, que si elle veut rayonner internationalement, si elle veut attirer les meilleurs professeurs, de telles ambitions nécessitent de s'appuyer sur une communauté de salariés particulièrement compétente.

Les documents présentés par le président de la FNSP lors d'une séance précédente du conseil montraient que, depuis 20 ans, Sciences Po est passé de 4 500 à 13 000 étudiants, alors que, pour la même période l'évolution du nombre des salariés a été de 450 à 1 100.

Ali Zérouati souligne que, pour atteindre l'excellence, il faut rémunérer les salariés en conséquence et déplore que la question du prétendu poids excessif de la masse salariale soit systématiquement évoquée.

**Lucie Kraepiel** approuve ce qu'Ali Zérouati vient de dire. En tant que représentante élue des étudiantes et des étudiants de Sciences Po, elle souligne qu'ils se réjouissent d'avoir des salariés en quantité suffisante, compétents et convenablement rémunérés. Elle considère qu'il n'est pas souhaitable de diminuer la masse salariale et ajoute que le bien-être des étudiants passe aussi par le bien-être des salariés.

**Michel Pébereau** précise qu'il n'a pas suggéré de réduire les rémunérations du personnel de Sciences Po. Il voulait simplement souligner que Sciences Po est en France, que son personnel ressemble étrangement à celui de l'ensemble des personnels d'université et de la fonction publique d'une façon générale, et que des rémunérations en hausse de 3 % par an dans ce secteur d'activité, ce n'est pas fréquent. C'est donc une situation anormale, puisqu'elle n'est pas dans la norme.

#### **IV. INFORMATION SUR LA REFORME DES ADMISSIONS**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion et Bénédicte Durand, directrice de la formation à Sciences Po.

**Frédéric Mion** rappelle qu'avant l'été une réforme significative des modalités d'admission en première année à Sciences Po, première année du collège universitaire, a été adoptée, quasi unanimement, par les membres du conseil de l'Institut et après un vote tout aussi quasi-unanime des membres du conseil de la vie étudiante et de la formation.

Cette réforme tend à rendre les modalités d'admission en première année à la fois plus simples et lisibles, plus équitables et plus à même d'assurer une réelle égalité des candidats devant cette sélection et, enfin, plus efficaces pour permettre l'arrivée à Sciences Po de tous les talents dont notre monde a besoin aujourd'hui et aura besoin demain.

C'est donc en ce sens que cette réforme a été pensée et élaborée. Frédéric Mion invite Bénédicte Durand à en décrire l'architecture.

**Bénédicte Durand** se propose de présenter les grandes lignes de ce projet capital pour un établissement comme Sciences Po.

Elle rappelle qu'un certain nombre de dysfonctionnements et de biais avaient été identifiés dans l'actuel système d'admission. Ce système d'admission avait été construit au fil du temps, de manière cumulative. Il était devenu nécessaire de lui faire prendre un virage significatif. C'est le sens de cette réforme.

Le directeur de Sciences Po avait fixé trois objectifs :

- L'accroissement de l'attractivité de l'établissement, à la fois à l'échelle nationale et internationale

- Le renforcement de la politique d'ouverture sociale et d'accès dans l'établissement de tous les territoires, notamment français, qui, aujourd'hui, en sont par trop absents
- Le maintien du niveau d'excellence de l'ensemble des admis.

Deux éléments de contexte ont accompagné cette réforme des admissions :

- La réforme du baccalauréat et le nouveau parcours lycéen qu'elle induit, en amont du système d'admission
- L'obligation faite à Sciences Po, conformément à la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), de rejoindre un dispositif, une plateforme qui s'appelle « Parcoursup ».

L'ambition a été de faire de ces deux éléments de contexte, de ces deux contraintes, des leviers qui la rendent plus intéressante et surtout conforme aux trois objectifs exposés préalablement.

Cette réforme est d'abord caractérisée par un système d'admission simplifié. Cette simplification, cette lisibilité du dispositif d'admission est un premier élément qui vise à rendre l'établissement plus ouvert et donc plus attractif mécaniquement. D'où que l'on vienne, en France et dans le monde, les choses se passeront de la même manière, la procédure sera strictement la même, avec simplement le choix de passer les épreuves en français ou en anglais.

Cette nouvelle procédure comportera, pour tous les candidats, quatre volets :

- un dossier scolaire révélant les qualités académiques du candidat
- les performances au baccalauréat ou à l'examen final de fin d'études pour les autres pays que la France
- l'expression d'une motivation et d'un projet personnel cohérents
- un oral pour les étudiants admissibles.

Ce système est simple, lisible et économe en moyens pour les familles des candidats, ce qui est un élément d'attractivité et d'ouverture sociale.

Ce système simple permettra d'abord, de mener une action de promotion nécessairement facilitée par le caractère extrêmement lisible de la réforme, mais aussi d'être plus équitable.

Bien entendu, la question de la diversité sociale, de la nécessité que Sciences Po avait, a et aura sans doute encore pendant de longues années d'ouvrir ses portes et de les garder ouvertes au plus grand nombre de candidats, demeure centrale.

L'entrée sur Parcoursup est le premier outil de la construction de cette diversité. La simplicité de l'accessibilité sur une plateforme unique pour toutes les familles permet de s'adresser aisément à tous les milieux de France. Sciences Po s'est montré extrêmement volontariste et travaille de façon tout à fait harmonieuse avec les équipes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur ce point.

**Bénédicte Durand** rappelle que le dispositif dit des « conventions éducation prioritaire » (CEP) commençait à montrer quelques signes de faiblesse dans son efficacité à faire entrer à Sciences Po des élèves qui, sans ce dispositif, en étaient exclus.

Pour lui redonner du souffle, pour lui faire franchir un nouveau cap dans son ambition, Sciences Po a choisi de doubler le nombre des lycées partenaires. Ils sont aujourd'hui 106. Les premiers objectifs, les plus essentiels, étant que le nombre de candidats issus de ce dispositif double et que les caractérisations sociales, culturelles, environnementales du parcours du lycéen correspondent mieux demain qu'aujourd'hui à la vocation de cette voie d'accès.

Sciences Po souhaite aussi mieux les accompagner, de façon plus longue, pendant tout le parcours au lycée, et de façon plus ouverte, puisque l'ensemble du dispositif d'admission passera d'une logique de préparation à des épreuves à une logique de formation de bons lycéens, motivés, clairs sur leur projet. L'ambition est d'accompagner les étudiants dans un parcours de renforcement à l'accès à l'enseignement supérieur, qui donnera peut-être lieu à une candidature à Sciences Po.

Ce parcours de renforcement sera construit avec les lycées partenaires. Bénédicte Durand indique que Sciences Po travaille sur le cahier des charges de ce nouveau parcours.

L'objectif est le suivant : atteindre à terme une proportion de 30 % d'étudiants boursiers pour chaque promotion entrant à Sciences Po, avec un objectif d'une moitié de ces places à l'entrée pour les élèves boursiers issus de ce système de partenariat.

En qui concerne la question de l'excellence des étudiants, Bénédicte Durand souligne que, contrairement à ce qui a pu être dit, voire écrit, il y a quelques mois, ici ou là, Sciences Po n'a absolument aucune inquiétude sur une éventuelle baisse du niveau d'excellence de ses candidats liée à la suppression de l'épreuve écrite traditionnelle.

C'est la complexité du système d'admission actuel de Sciences Po qui pousse des étudiants excellents à s'orienter plutôt vers les classes préparatoires aux grandes écoles ou à traverser la Manche pour aller rejoindre des universités britanniques qui leur ouvrent grand leurs portes par un système d'admission beaucoup plus simple et beaucoup plus rapide que le nôtre.

**Bénédicte Durand** ajoute que Sciences Po comprend parfaitement que la suppression de l'épreuve écrite traditionnelle ait pu conduire à certaines interrogations, voire réticences. Ce point a d'ailleurs été longuement étudié et a fait l'objet de débats internes.

Elle rappelle cependant qu'aujourd'hui plus de 80 % des étudiants admis par la voie dite « bac+0 » sont titulaires d'une mention bien ou très bien.

Elle conclut en précisant que cette réforme, portée par l'ensemble de l'établissement, s'ouvre aussi à des acteurs extrêmement divers : les lycées partenaires qui travaillent avec Sciences Po depuis plus de 15 ans, les acteurs de l'Éducation nationale, recteurs, inspecteurs pédagogiques et professeurs. Tous sont aux côtés de Sciences Po pour travailler en ce moment même à la rédaction du cahier des charges du système d'admission futur, qui sera présenté devant les instances de l'établissement au mois de février prochain. L'objectif étant d'être le plus clair possible à l'intention des élèves actuellement en classes de Première, qui sont les premiers concernés par cette réforme, qui sera mise en œuvre au cours de l'année scolaire et universitaire 2020-2021.

**Olivier Duhamel** remercie Bénédicte Durand pour sa présentation qui alliait précision et concision. Il ouvre le débat.

**Bruno Lasserre** pose deux questions très concrètes.

La première, concerne la période de transition. Comment va-t-on organiser le passage d'un système à l'autre sans perturber la campagne de 2020 ?

Deuxièmement a-t-on prévu un mécanisme d'évaluation pour vérifier que la réforme présentée produira bien les objectifs recherchés ? Y aura-t-il, à un moment quelconque, une procédure d'évaluation pour vérifier que les résultats attendus sont bien là ?

**Olivier Duhamel** ajoute qu'une des raisons qui a motivé la réforme des admissions est, comme l'a dit **Bénédicte Durand**, qu'au bout de dix ans, le système des conventions éducation prioritaire avait perdu de son efficacité. Au fil du temps, de plus en plus de CSP+ inscrivaient leurs enfants dans les lycées conventionnés avec Sciences Po, ce qui était évidemment une très bonne chose pour la diversité sociale de ces établissements mais aboutissait à dénaturer le dispositif, tel qu'il avait été conçu initialement. Sciences Po ne peut assurer seule la transformation de l'ensemble du système scolaire ou universitaire français. Sciences Po peut, parfois, servir d'exemple, et c'est déjà beaucoup estime **Olivier Duhamel**.

Concernant la transition, **Bénédicte Durand** insiste sur le fait que le premier enjeu est d'être le plus clair possible. C'est la raison pour laquelle, pour une campagne 2021, Sciences Po souhaite annoncer un cahier des charges en février 2020, ce qui permettra aux élèves actuellement en Première d'accomplir leur année de Terminale de façon la plus sereine possible.

Par ailleurs, Sciences Po a très clairement indiqué qu'elle allait accueillir avec le même intérêt toutes les combinaisons de spécialités du nouveau lycée et du nouveau baccalauréat.

Pour le dispositif CEP, la question de la transition est un peu plus complexe puisque le parcours de renforcement se déroulera au cours des trois années de lycée. Un groupe de travail œuvre actuellement à la construction de ce parcours. Il devrait débiter, pour les classes de Seconde, à partir de septembre 2020.

En ce qui concerne la question de l'évaluation, **Bénédicte Durand** précise qu'un comité de pilotage de la réforme a été mis en place. Il l'accompagnera pendant plusieurs années et examinera au plus près de ce qui se passera, en termes à la fois qualitatifs et quantitatifs. En outre, Sciences Po est riche d'une communauté académique avec de nombreux spécialistes de l'évaluation des politiques publiques. Ils seront mis à contribution.

**Michel Pébereau** rappelle qu'il a été le témoin direct, notamment au titre de ses fonctions de président du conseil de direction, de l'évolution de la procédure d'admission au Collège. Procédure d'abord ouverte aux étudiants bachelier de l'année et aux « bac+1 » puis strictement réservée au bac+0 ; examen programmé en septembre, après le bac, puis déplacé en juin et aujourd'hui plus tôt encore, avant le bac ; création des autres voies d'accès, notamment celle des conventions éducation prioritaire, etc. Il se félicite de la réforme qui est mise en œuvre parce qu'elle lui semble être le point d'aboutissement d'un très long processus. Un très long processus qui vise à assurer l'égalité des chances pour rentrer à Sciences Po.

**Jeanne Lazarus** souhaite revenir sur la question de la diversité sociale apportée par les lycées d'éducation prioritaire et exprimer son désaccord avec **Olivier Duhamel** lorsqu'il a dit que Sciences Po n'était pas responsable de l'Éducation nationale et qu'elle n'a donc pas à se soucier de l'effet de diversité sociale que ses méthodes d'admission pouvaient produire.

Elle pense, au contraire, que Sciences Po se donne une mission qui va au-delà de la simple formation de ses étudiants et de leur réussite. Sciences Po a une place bien particulière dans le système d'enseignement français. La visite des lycées conventionnés et les rencontres qu'on peut avoir avec les enseignants et les lycéens de ces établissements sont souvent très impressionnantes, parce qu'on s'aperçoit à quel point ils ont été transformés par ces conventions. Les proviseurs disent que leur taux de réussite au bac a augmenté par le fait que les lycées avaient une petite élite réunie dans ces ateliers de préparation à Sciences Po, qui a tiré l'ensemble de l'établissement.

Même si certains des candidats issus de ces conventions et admis à Sciences Po ne sont pas exactement la cible, il n'en reste pas moins qu'ils ont été lycéens dans des établissements qui n'ont pas du tout la même sociologie que des lycées de quartier bourgeois, que ce soit à Paris ou dans d'autres villes de France.

Malgré les travaux de ses éminents collègues sociologues montrant la baisse de l'aspect très prioritaire de catégories sociales extrêmement défavorisées dans un certain nombre de ces lycées, donc l'arrivée de catégories plus favorisées, Jeanne Lazarus souhaite souligner que l'on a quand même affaire à des lycées d'une sociologie très différente.

Elle aborde ensuite la question de la voie unique pour tous les lycéens, puisque le projet initial de ces conventions éducation prioritaire était précisément d'instituer une procédure spéciale. Même si l'homogénéisation présente de nombreux avantages, il faut garder à l'esprit le fait que, si on a une procédure unique, les élèves boursiers, CEP ou non, seront directement en compétition avec des élèves qui eux auront eu une scolarité plus favorisée, à tous égards.

Dans les discussions que l'on va continuer à avoir sur les formes exactes et précises que prendra cette procédure, Jeanne Lazarus souhaite que l'on ne se prive pas de garder, notamment pour l'oral, l'idée d'un format ou de jurys un peu différenciés pour les élèves boursiers.

**Bénédicte Durand** précise que même si cette réforme assume l'homogénéisation du traitement des procédures, au fond, elle individualise le regard qui est porté sur l'élève. C'est, pense-t-elle, sa force. Le fait de passer d'une logique d'examen écrit à une logique de regard sur un parcours permet au jury, permet aux commissions de sélection de poser un regard individualisé, dans lequel la question de son contexte de scolarisation ou celle des cultures d'évaluation (qui sont très différentes d'un lycée à l'autre) sont prises en compte, pour avoir un regard le plus juste possible sur les élèves.

Entre outre, du point de vue plus particulier des CEP, Bénédicte Durand ajoute que Sciences Po en est encore au début du travail sur la manière dont les candidats de ces lycées seront accompagnés de la Seconde jusqu'à une éventuelle admission. Mais bien entendu, le souci principal est d'avoir une attention précise à leurs conditions particulières de scolarité.

**Thierry Cadart** déclare tout d'abord qu'il trouve que cette réforme va dans le bon sens. La question de la simplification et de l'uniformisation est un vecteur d'égalité des chances tout à fait fondamental, parce qu'il y a encore quelques délits d'initiés sur la façon dont cela fonctionne, qui seront ainsi levés plus facilement.

Il s'interroge sur l'élément de la procédure intitulé « persévérance dans le parcours ». Est-il prévu, dans ce cadre-là de prendre en compte et de valoriser l'engagement des

lycéens dans d'autres activités, dans d'autres secteurs que celui de l'Éducation nationale lui-même ?

Il pose également une question sur ce qui est appelé « étude du système de notation de l'établissement », soulignant que c'est une question importante dans la mesure où les critères de notation et les grilles d'évaluation peuvent fortement différer d'un établissement à l'autre.

Enfin il voudrait savoir comment il sera possible de s'assurer que l'élément écrit figurant dans le dossier aura bien été rédigé par le candidat et non par un tiers.

**Henri Bergeron** intervient pour exprimer son soutien aux propos tenus par Jeanne Lazarus. Son expérience de direction de masters lui a permis d'observer que les étudiants qui viennent des CEP peuvent présenter des difficultés et des fragilités spécifiques à l'oral aussi, et pas simplement à l'écrit. Il insiste donc sur la nécessité d'avoir des modalités spécifiques, un accompagnement des examinateurs, notamment pour la partie orale et que l'on fasse en sorte d'attirer leur attention si ce n'est sur une autre façon d'évaluer, mais sur le fait d'être aussi à l'écoute de l'originalité du parcours derrière une expression qui peut être maladroite.

**Olivier Duhamel** rappelle qu'un des points importants de cette réforme est que l'oral n'est pas, à l'issue de l'admissibilité, le filtre terminal exclusif, à la différence de ce qu'il est aujourd'hui. L'oral ne représentera plus que le quart de ce qui fera ou non l'admission à Sciences Po.

**Louis Schweitzer** indique qu'il soutient sans réserve les objectifs et les principales modalités de cette réforme. Il ajoute qu'il partage les réflexions de Jeanne Lazarus et d'Henri Bergeron.

Un point n'est pas tout à fait clair dans son esprit, qu'en est-il de ce qu'on appelle « l'examen du parcours de persévérance ». Il serait demandeur, sans prolonger la discussion aujourd'hui, d'avoir plus de détails sur ce parcours, ce qui assure son authenticité, etc.

**Olivier Duhamel** note, en s'en réjouissant, que la question de la réforme des admissions suscite un très vif intérêt et propose que, lorsque les détails de la procédure seront précisés, la directrice de la formation vienne à nouveau pour les présenter devant le conseil d'administration. Il donne la parole à Bénédicte Durand afin qu'elle puisse répondre – brièvement – aux dernières questions.

**Bénédicte Durand** répond que les questions posées concernant l'hétérogénéité des systèmes d'évaluation – que se pose d'ailleurs le ministre de l'Éducation nationale lui-même - sont prégantes. Elles sont au cœur des travaux des groupes de travail qui sont à l'œuvre pour mener à bien le vaste chantier de cette réforme des admissions.

Quant aux préoccupations exprimées par les trois derniers intervenants, Bénédicte Durand les partage pleinement et indique que toutes les équipes qui sont actuellement en charge de ce dossier y sont particulièrement attentives.

## **V. VALIDATION DES LIBERALITES ACCEPTEES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU PRESIDENT ET ACCEPTATION DE DONS DE TITRES**

**Olivier Duhamel** cède la parole à Frédéric Mion

**Frédéric Mion** précise que ce point, soumis à ce conseil pour approbation, concerne en effet un projet de donation de titres de M. Jean-Baptiste Massignon à Sciences Po afin de créer un programme de recherche et d'enseignement dédié à la place des religions dans les sociétés contemporaines, en hommage à son grand-oncle, Louis Massignon, dont beaucoup ici connaissent les travaux. Le projet de résolution porte également en son article 2 l'autorisation de procéder à la cession, sur les marchés réglementés, des actions reçues au titre de ce don.

**Olivier Duhamel** soumet aux voix les articles 1<sup>er</sup> et 2 du projet de résolution n°1 concernant cette proposition d'acceptation d'une libéralité dans le cadre d'une délégation de pouvoir consenties au président de la FNSP.

➔ **L'article 1<sup>er</sup> et l'article 2 de la résolution n°1 sont adoptés à l'unanimité.**

**Olivier Duhamel** donne ensuite la parole à Nathalie Jacquet, directrice de la stratégie et du développement à Sciences Po.

**Nathalie Jacquet** souhaite porter à la connaissance du conseil les principales opérations que ses équipes et elle ont conduites au cours de cette année et qui concernent le site de Saint-Thomas.

Tout d'abord, la promesse de don de la Fondation Gerard B. Lambert : une promesse de don de 4 584 582 euros, ayant pour affectation la transformation de la cour Treuille de Beaulieu, au sein du site de Saint-Thomas, en jardin botanique, tel que prévu dans le projet architectural de Jean Michel Wilmotte, a été confirmée par la Fondation Gerard B. Lambert. En contrepartie de ce don, la Fondation Gerard B. Lambert souhaite honorer la mémoire de Madame Rachel Lambert Mellon, connue sous le nom de Bunny Mellon, philanthrope et collectionneuse d'art américaine, réputée pour les jardins exceptionnels qu'elle a créés et financés, en renommant l'actuelle cour Treuille de Beaulieu « Jardin Rachel Lambert Mellon ». La convention est actuellement en cours de négociation pour obtenir le versement des fonds correspondants.

Nathalie Jacquet fait ensuite mention de trois autres promesses de dons :

- La promesse de don du Groupe Chalhoub, d'un montant de 500 000 euros, ayant pour affectation le centre de l'Entrepreneuriat sur le site Saint-Thomas, qui a été confirmée
- Le Groupe Bruxelles Lambert, avec une promesse de don de 250 000 euros pour le site Saint-Thomas, elle aussi confirmée
- Monsieur Léon Bressler, dont la promesse de don de 250 000 euros pour le site Saint-Thomas est confirmée.

**Olivier Duhamel** ajoute, pour ceux qui l'ignoreraient, que Nathalie Jacquet et son équipe ont remarquablement réussi l'organisation, et donc assuré la grande rentabilité, du dîner de gala de Sciences Po organisé le lundi 7 octobre, qui a connu un succès sans précédent. Il procède au vote sur l'article 3 du projet de résolution n°1 qui propose au Conseil d'approuver les dons acceptés par la Fondation et présentés dans la note synthétique remise aux membres préalablement à la tenue de la séance qui récapitule les différentes libéralités consenties, et d'approuver, en particulier et consécutivement, le principe de renommer « Jardin Rachel Lambert Mellon » l'actuelle Cour « Treuille de Beaulieu » du site Saint-Thomas.

➤ *L'article 3 de la résolution n°1 est adoptée à la majorité (deux votes contre).*

➤ *Consécutivement, la résolution est adoptée à la majorité.*

## **VI. INFORMATION SUR LE COMITE DES DONNS ET DESIGNATION D'UN DE SES MEMBRES**

**Frédéric Mion** indique que, dans les dossiers remis aux membres de ce conseil, figure un rappel de la charte adoptée par ce conseil relativement à l'acceptation des dons. Il leur est proposé de désigner un nouveau membre de ce comité en remplacement de Mme Marine de Bazelaire, qui vient d'en démissionner.

Il propose à ce conseil de désigner à ce poste Mme Laurence Tubiana, bien connue à Sciences Po puisqu'elle y a été professeure assimilée durant un grand nombre d'années. Laurence Tubiana a été la fondatrice et première directrice générale de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) puis, dans une période récente, chargée par le gouvernement français de la préparation de la COP21. Elle est aujourd'hui directrice générale d'une fondation internationale sur les questions d'environnement, la *European Climate Foundation*, et co-Présidente du conseil citoyen en cours de mise en place qui sera chargé de faire des propositions de politiques publiques sur les questions de transition énergétique et climatique.

**Olivier Duhamel** soumet aux voix le projet de résolution n°2, désignation d'un membre du comité des dons.

➤ *La résolution n °2 est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.*

## **VII. INFORMATION SUR L'OPERATION « GARDEZ VOTRE PLACE EN BOUTMY »**

**Olivier Duhamel** confie à nouveau la parole à Nathalie Jacquet

**Nathalie Jacquet** fait état d'une opération baptisée « Gardez votre place en Boutmy » qui a pour objectifs de mobiliser les communautés des alumni de Sciences Po et de les associer à la vie de leur ancien établissement en laissant une trace dans un lieu emblématique de l'établissement, l'amphithéâtre Boutmy.

Cette opération donnera la possibilité à d'anciens élèves, qui ne sont pas potentiellement de grands donateurs, de participer activement au grand projet de développement de Sciences Po. C'est aussi une occasion de rajeunir les cibles dans la recherche de mécénat et la levée de fonds.

Il s'agira, en contrepartie d'un don, d'attribuer à des sièges de l'amphithéâtre Boutmy le nom d'un donateur, en apposant sur le dossier du siège une petite plaque sur laquelle seront mentionnés le nom de l'ancien élève et son année de diplôme.

Cette opération va commencer avec une première tranche de 100 sièges qui servira de test et permettra de voir si elle est attractive.

Nathalie Jacquet rappelle que ce type d'opération est désormais fréquent, dans l'enseignement supérieur et dans le monde de la culture en général. Des grandes écoles d'ingénieurs, la Bibliothèque nationale de France (BNF), l'opéra Garnier, le château de Fontainebleau, etc. se sont déjà livrés à cet exercice. Les résultats sont

fort probants et favorisent une adhésion tout à fait intéressante, propice à une communauté d'anciens élèves.

Bien entendu, Nathalie Jacquet précise qu'il ne s'agit évidemment pas de donner un accès particulier à ces sièges, qui continueront à être destinés aux étudiants qui suivent des cours dans l'amphithéâtre Boutmy.

Les fonds recueillis seront affectés au projet Campus 2022 qui comprend l'opération Saint-Thomas mais, au-delà, la nécessaire rénovation des autres adresses du campus parisien.

**Olivier Duhamel** remercie Nathalie Jacquet, ouvre la discussion et donne la parole à Arthur Moinet.

**Arthur Moinet** fait état de sa vive inquiétude, au nom des étudiants, à l'égard de ce projet. Inquiet tout d'abord pour le patrimoine de Sciences Po, puisque cette amphithéâtre Boutmy date du début des années 1930. L'idée qu'on puisse percer les sièges de cet amphithéâtre, qui ont une valeur patrimoniale, pour y visser une plaque lui semble non seulement inesthétique mais inquiétant pour le patrimoine même de Sciences Po.

En outre, si l'on s'engage sur cette voie, quelle sera la suite ? Des plaques sur la Péniche ? Sur sa place préférée à la bibliothèque ? On créerait là un précédent fâcheux.

Ainsi, pour en revenir au projet Saint-Thomas, Arthur Moinet s'interroge : va-t-on offrir la possibilité aux alumni, moyennant finances, de donner leurs noms à chaque salle, à chaque endroit de ce site ?

**Julie de la Sablière** demande quel est l'objectif fixé pour cette opération en termes de collecte.

**Nathalie Jacquet** précise que, pour cette année, d'ici à la fin du mois de décembre, ses équipes espèrent pouvoir collecter 100 000 euros à travers la commercialisation de la tranche des 100 premiers sièges. A terme, cela pourrait générer un petit peu plus d'1 million d'euros.

**Jeanne Lazarus** observe que, dans l'échelonnement du coût et de la durée de la « concession », la différence entre 10 ans et 99 ans dans le tarif est relativement faible. Considérant que l'amphithéâtre Boutmy est destiné à durer encore 99 ans avec ces petites plaques, de façon très concrète, cela veut-il dire que l'on pense ne jamais rénover cet amphithéâtre – qui semble en avoir besoin ? (*Rires.*)

**Nathalie Jacquet** assure Jeanne Lazarus qu'on pourra aisément dévisser les plaques, rénover l'amphithéâtre et les poser à nouveau après les travaux.

**Henry Laurens** rappelle que nous vivons dans un temps de damnation mémorielle permanente qui fait que telle personnalité, jadis appréciée, devient, pour des raisons diverses, vouée aux gémonies. Donc, il y a un risque pour les noms qui seront mis sur ces fauteuils de se retrouver un jour dans un scandale. Y a-t-il des procédures de remboursement ou d'enlèvement ? (*Rires.*)

**Nathalie Jacquet** répond qu'il y a déjà eu des cas de grandes institutions qui ont dû débaptiser certains de leurs espaces, notamment de grands musées. Dans ces cas-là, il n'y a pas eu remboursement, il y a simplement eu enlèvement de la plaque quand on a considéré que l'on ne pouvait plus associer son nom à la réputation d'un donateur.

**Henry Laurent** rappelle que Jeffrey Epstein était quelqu'un de bien admis dans les universités américaines jusqu'à une période récente.

**Frédéric Mion** souligne l'importance de la question soulevée par Henry Laurents, parce qu'elle engage la réputation de l'établissement. Elle l'engage peut-être d'une manière moins visible et moins massive lorsqu'il s'agit d'une petite plaque sur un siège de Boutmy que lorsqu'il s'agit de nommer une cour ou une salle de l'institution, mais le problème est bien présent à l'esprit des responsables de Sciences Po.

Le Comité des dons, qu'il a évoqué précédemment pour inviter les membres de ce conseil à remplacer l'une de ses membres, a précisément pour mission de les aider dans ce type de cas. Le président de la FNSP et lui-même sont en mesure de le saisir et de lui soumettre certaines propositions. Ils seront donc, le cas échéant, conduits – il ne souhaite pas que ce soit trop fréquent ni même que cela se produise du tout – à envisager de débaptiser tel lieu ou tel élément du patrimoine de Sciences Po qui aurait reçu le nom de quelqu'un qui se serait déconsidéré dans la suite de son parcours.

**Lucie Kraepiel** veut compléter le propos d'Arthur Moinet et revenir sur le choix de baptiser une cour du site de Saint-Thomas, « cour Bunny Mellon ». Bunny Mellon a habité dans le quartier de Saint-Germain, mais ce n'est ni une ancienne élève ni un ancien professeur de Sciences Po.

En outre, concernant les plaques de l'amphithéâtre Boutmy, Lucie Kraepiel indique qu'il y a eu un petit cafouillage de communication, puisque « Gardez votre nom en Boutmy » a été affiché sur le site de Sciences Po puis retiré. Elle souhaiterait savoir pourquoi.

Enfin, elle exprime son regret que ce type d'initiative ne fasse pas l'objet d'un vote du conseil, et encore moins d'un vote de la part des étudiants, qui sont les premiers utilisateurs de ces lieux et qui, peut-être, ne sont pas tous complètement enthousiastes à l'idée de s'asseoir sur des bancs avec des noms déjà attribués.

**Olivier Duhamel** donne la parole à Laurence Bertrand Dorléac en précisant qu'elle est membre du Comité des dons.

**Laurence Bertrand Dorléac** veut insister - sans trahir la confidentialité des délibérations de ce comité - sur le fait que les discussions en son sein sont extrêmement sérieuses et approfondies, et que ce comité est particulièrement attentif à tout ce qui pourrait porter atteinte, en quelque manière que ce soit, à la réputation ou à l'honneur de l'établissement

Elle souhaite, en outre, attirer une nouvelle fois l'attention des membres de ce conseil sur la notion d'équilibre entre les noms des mécènes et les noms des penseurs et des penseuses qui ont occupé, qui occupent ou qui occuperont une place importante à Sciences Po.

Elle croit que la politique de levée de fonds, admirablement conduite par Nathalie Jacquet et son équipe, est absolument nécessaire mais qu'elle doit s'accompagner, en matière de dénomination des lieux et des choses, d'une politique visant véritablement à rendre hommage et à honorer les penseuses et les penseurs de l'établissement, qui sont au cœur de la vie d'une institution d'enseignement supérieur et de recherche. Ce qui distingue Sciences Po d'un certain nombre d'autres institutions, c'est évidemment sa vocation, une vocation à la fois d'éducation, d'enseignement et de recherche.

**Olivier Duhamel** assure Laurence Bertrand Dorléac que Frédéric Mion et lui-même, sont particulièrement attentifs à cette question de nommage des lieux et d'hommage aux grands professeurs et chercheurs de Sciences Po.

**Frédéric Mion** abonde dans le sens de ce que vient de dire Olivier Duhamel en rassurant Laurence Bertrand Dorléac sur le fait qu'ils seront très vigilants à ce que cet équilibre soit maintenu. Il est important pour l'esprit de cette maison. Leur intention est bien de maintenir un équilibre entre ceux des espaces qui recevront le nom de personnes qui ont manifesté leur générosité vis-à-vis de Sciences Po de façon particulièrement éclatante et ceux qui auront pour vocation d'honorer la mémoire de tel ou tel des acteurs ou des actrices de la vie de cette institution.

En réponse aux remarques de Lucie Kraepiel et d'Arthur Moinet, il précise qu'il entend leur position et en prend bonne note. Il veut les rassurer sur un premier point. Sur le fait qu'il y aurait eu une communication sur le site qui aurait disparu, il n'en était pas informé, mais en tout cas, de la part de Sciences Po, les choses sont claires : si ce point a été inscrit à l'ordre du jour de ce conseil aujourd'hui, c'est précisément parce que la direction de Sciences Po considère qu'il est important d'en parler, de le traiter publiquement, sans chercher à rien cacher du sujet.

Le second point sur lequel il veut insister, est le fait que ce dont il s'agit au cas d'espèce, c'est moins de mettre à l'honneur des individus pour leur générosité exceptionnelle que de permettre de renforcer les liens entre la communauté des anciens et l'institution qui les a formés en laissant celles et ceux qui le peuvent et qui le veulent associer leur nom, pour une période temporaire, à des éléments bien identifiés du patrimoine de Sciences Po, dans le respect de l'intégrité de ces éléments – il ne s'agit pas de défigurer les bancs de Boutmy pas plus qu'il s'agirait de défigurer demain la Péniche ou tel ou tel autre des éléments constitutifs de l'identité de Sciences Po.

Il s'agit vraiment de renforcer la cohésion de cette communauté nombreuse d'anciens, aux parcours très variés, aux talents très variés aussi. C'est cela qui est visé à travers cette opération, dont il est espéré aussi bien sûr un bénéfice permettant de financer les projets.

**Olivier Duhamel** donne la parole à Pascal Perrineau, en précisant qu'il est doublement concerné par ces débats puisqu'il est le président des Alumni de Sciences Po et un grand professeur de cette maison.

**Pascal Perrineau** voudrait rassurer les élus étudiants. Ayant testé ces différentes idées auprès de la communauté des Alumni, que ce soit « Gardez votre place en Boutmy » ou d'autres modalités de financement généreux vis-à-vis de l'institution, il précise que cela rencontre un écho extrêmement favorable auprès des Alumni. Comme le rappelait Frédéric Mion, c'est le moyen pour eux d'entretenir un lien concret et vivant avec l'institution qu'ils ont traversée.

Il ne faut pas projeter quelques réflexes, qu'il comprend très bien, quelques remarques, qu'il entend très bien, de certains étudiants sur l'ensemble de celles et ceux qui sont passés par le 27 rue Saint Guillaume.

## **VIII POINT D'ACTUALITE SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU SITE DE SAINT-THOMAS**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion afin qu'il fasse un bref bilan sur l'état du développement des travaux du site Saint-Thomas.

**Frédéric Mion**, précise que les travaux ont commencé au début du mois de mars dernier. En juillet s'est tenue une cérémonie symbolique, mais importante de pose de la première pierre de ce site en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Présidente de la région Île-de-France, de la Maire de Paris, de la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, du recteur de Paris et d'autres autorités de la République.

Les travaux ont avancé à vive allure au cours de l'été. Ceux qui ont eu la possibilité de se rendre sur le site auront vu notamment que les excavations, qui permettent d'atteindre le niveau ultime de construction des infrastructures, sont quasiment achevées désormais, de sorte que Frédéric Mion a bon espoir que le calendrier, qui prévoit une livraison de ces bâtiments au début de l'été 2021, soit tenu par le promoteur qui a la responsabilité de la conduite de ces travaux.

Parallèlement à ces opérations de construction, les équipes de Sciences Po procèdent à la programmation fine de l'installation des équipes sur le site, ce qu'il est convenu de nommer – sans respect du dictionnaire de la langue française - le *microzoning*. C'est-à-dire que les équipes de Sciences Po chargées de ce chantier vont à la rencontre de chacune des entités qui ont vocation à s'installer sur le site de Saint-Thomas (centres de recherche, écoles, autres services), pour évoquer avec elles la disposition des plateaux qui seront mis à leur disposition, des cloisons, des bureaux, et la répartition des personnels dans ces espaces.

En parallèle toujours, ces mêmes équipes travaillent à la programmation des opérations à intervenir dans le bâtiment dans lequel se déroule cette séance du conseil (le 13, rue de l'Université), qui sera relié au site de Saint-Thomas à l'avenir et qui, pour ce motif, devra subir des travaux dans son rez-de-chaussée et dans ses sous-sols, travaux suffisamment importants et créant suffisamment de nuisances pour imposer qu'une partie significative des personnels qui travaillent dans ces lieux soient déplacés pendant la durée des travaux.

Ces travaux, surtout, interdiront l'usage de ce bâtiment à des publics autres que les salariés. Il faudra donc prévoir des opérations à tiroir pour le relogement des personnels, mais surtout pour les salles de classe qui ne seront plus accessibles pendant la durée des travaux, lors de l'année universitaire 2020-2021. Des pistes de travail sont en cours d'exploration.

Frédéric Mion conclut en disant qu'il aura vite des informations plus précises à donner aux membres de ce conseil.

*La séance est levée à 16 heures 45.*